

# 2021



**Les charges locatives font l'objet de provisions mensuelles vous permettant d'échelonner dans le temps leur paiement en attendant la régularisation annuelle.**

Vous recevez aujourd'hui cette régularisation des charges 2021 pour votre logement. Ce décompte de charges vous précise le mode de répartition entre les locataires.

**Ce décompte de charges fait apparaître pour chaque locataire un montant positif ou négatif.**

Le montant de cette régularisation sera indiqué sur votre avis d'échéance dans la rubrique solde antérieur.



## PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

### SI VOUS RÉGLEZ VOTRE LOYER PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

**GIRONDE HABITAT DOIT VOUS REMBOURSER :**

▶ Vous serez prélevé de votre loyer, déduction faite du montant de la régularisation des charges.

**VOUS DEVEZ RÉGLER UNE SOMME À GIRONDE HABITAT :**

▶ Si le montant dû est inférieur à 100€, celui-ci sera prélevé en même temps que votre loyer courant août.

▶ Si le montant dû est supérieur à 100€, nous procéderons à un prélèvement par fraction de 50€, à partir du mois d'août 2022, et ce, à concurrence de la somme totale

## PAIEMENT ÉCHELONNÉ

Si vous rencontrez des difficultés pour régler cette régularisation de charges, vous avez la possibilité d'effectuer un paiement échelonné.

**Contactez impérativement votre agence avant le 13 juillet 2022.**

## MÉMO AGENCES

1	AGENCE D'ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX	05 57 88 53 33
2	AGENCE DE BORDEAUX	05 56 38 51 28
3	AGENCE DU BOUSCAT	05 57 59 28 40
4	AGENCE DE CARBON BLANC	05 56 38 55 45
5	AGENCE DE CASTELNAU	05 57 88 53 35
6	AGENCE DE LANGON	05 57 59 28 30
7	AGENCE DE LIBOURNE	05 57 59 29 00
8	AGENCE DE MÉRIGNAC	05 56 12 15 45
9	AGENCE DE PESSAC	05 57 26 06 95
10	AGENCE DU TEICH	05 57 59 28 28

Vous pouvez **vous renseigner auprès de votre agence** pour toute information concernant votre décompte de régularisation de charges.



aménager relier évoluer

# 2021

## CHARGES LOCATIVES RÉGULARISATION ANNUELLE

## EXPLICATIONS DES LIBELLÉS DE VOTRE DÉCOMPTE

